

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 19 MARS 2019 à 20 heures 30,

ORDRE DU JOUR

- Finances communales et investissements 2019,
- Subventions Familles Rurales sur résultat 2018
- Frais de fonctionnement école 2018/2019,
- Convention piscine pour école 2018/2019
- Salle Saint-Sébastien,
- Projet agrandissement de la garderie,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-neuf le dix-neuf mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

Etaient présents : MM. PICOT André, GROULT Sylvie, Hubert RENET et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

MM. COUPPEY Pascal, LACOTTE Bruno, HORTIZ Francis, LOHIER Florence.

Absent excusé :

Absents : MM LEMONNIER Eveline, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde.

Secrétaire de séance : MME LOHIER Florence

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 05 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

I. FINANCES COMMUNALES ET INVESTISSEMENT 2019

M le Maire expose qu'il y a lieu de faire le point sur les finances communales avant le vote du Compte Administratif 2018 et du Budget Primitif 2019. Tout d'abord, il présente la vue d'ensemble du Compte Administratif 2018 qui présente un solde en nette diminution. ceci s'explique par l'autofinancement des investissements de 2018 (salle Saint- Sébastien + achat d'un camion) avec des subventions en attente.

Puis M le Maire présente l'évolution de la Capacité d'Autofinancement qui est liée au montant des recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018.

AUTOFINANCEMENT						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit des services et domaines (70)	58 186.84	61 410.43	60 724.15	56 746.43	56 409.74	64 393.26
Atténuation de produits (014)	0.00	0.00	0.00	0.00	2 282.00	0.00
Solde 70-014	58 186.84	61 410.43	60 724.15	56 746.43	54 127.74	64 393.26
Impôts et taxes (73)	416 831.00	416 248.00	460 720.00	459 394.00	494 180.54	462 049.78
Dotations et subventions (74)	292 564.97	289 663.35	288 297.50	264 896.13	232 808.16	214 075.23
Autres produits (75+78)	78 476.14	73 030.60	67 711.53	67 081.71	83 151.61	71 471.85
Total Recettes réelles	846 058.95	840 352.38	877 453.18	848 118.27	864 268.05	811 990.12
Frais de gestion (011)	192 498.83	182 519.60	219 649.29	207 880.43	240 833.21	230 961.67
Frais de personnel (012)	345 965.40	353 073.41	385 714.39	390 862.48	379 487.95	370 677.16
Atténuation de charges de personnel	17 737.63	19 379.72	23 087.95	11 307.31	4 951.38	8 901.52
Frais de personnel (solde)	328 227.77	333 693.69	362 626.44	379 555.17	374 536.57	361 775.64
Autres atténuations de charges (013)	0.00	0.00	0.00	0.00		
Subventions et participations (65+68)	114 995.77	116 939.76	117 855.66	126 525.86	68 327.06	61 620.94
Total dépenses réelles	635 722.37	633 153.05	700 131.39	713 961.46	683 696.84	654 358.25
EPARGNE DE GESTION	210 336.58	207 199.33	177 321.79	134 156.81	180 571.21	157 631.87
Produits financiers (76)	0.89	0.78	0.59	0.50	0.57	0.62
Charges financières (66)	11 323.97	19 432.21	24 300.82	21 169.90	18 412.36	16 253.80
Recettes exceptionnelles (77 hors 775)	13 868.10	1 647.69	14 705.77	2 698.79	4 337.01	2 824.20
Charges exceptionnelles (67)	5 147.75	406.50	2 722.90	223.75	1 383.30	304.15
CAF BRUTE	207 733.85	189 009.09	165 004.43	115 462.45	165 113.13	143 898.74
Capital de la dette (1641)	52 114.43	71 436.12	75 720.78	75 128.56	66 715.32	46 411.72
MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT	155 619.42	117 572.97	89 283.65	40 333.89	98 397.81	97 487.02
F.C.T.V.A.	45 725.00	102 301.00	128 069.00	13 698.00	7 115.00	2 673.00
Taxe d'Aménagement	31 473.40	15 937.01	41 805.41	30 220.20	-2 089.60	16 282.86
Financement disponible	232 817.82	235 810.98	259 158.06	84 252.09	103 423.21	116 442.88

Séance du 19 mars 2019

COMMUNE DE MARTINVEST

Les Recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 (Produit des services et domaines) a augmenté de 7 984 €. Ceci correspond principalement à :

- La vente de bois : + 1500 €,
- Augmentation du nombre de repas à la cantine : + 4536 €
- Redevance occupation domaine public encaissé en 2018 pour l'année 2017 : + 1415 €.

Le chapitre 73 (Impôts et Taxes) a diminué de 32 130 €. Ceci correspond principalement à la diminution de l'attribution de compensation du au remboursement du SDIS.

73111 : Taxes foncières et d'habitation : - 1 031.00 €

73211 : Attribution de compensation : - 51 280.00 € (remboursement du SDIS à la CAC)

73212 : Augmentation de la Dotation Solidarité Communautaire (CAC) : +10 939.00 €

73223 : Augmentation du FPIC : + 7 150.00 €

Le chapitre 74 (Dotations et subventions) a diminué de 18 732.93 €. La baisse de la Dotation Nationale de Péréquation est de 13 898 € et la Dotation Solidarité rurale de 727 €.

Concernant le compte 7478, il y a une diminution de 2 855.51 € pour les raisons suivantes :

- Fonds d'amorçage TAP : - 2333.34 € (arrêt des TAP),
- Frais de participation aux frais scolaires : - 1100 €,
- Augmentation du PSEJ : +577.83

Le F.D.T.P. a diminué de 2 057.50 €

Changement d'imputation du FCTVA : + 803 €

Le chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) a diminué de 11 679.76 € ce qui correspond à :

- Les recettes de la salle ST Sébastien : -3 979.30 €,
- Dégrèvement du loyers habitation de la boulangerie : -866.79 €

En 2017, nous avons perçu la subvention du F.I.P.H. : 3 000 € (remboursement étude adaptation d'un poste de travail), et un remboursement d'un trop payé d'électricité : 3 833.67 €

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) est stable.

Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 (Charges à caractère général) a diminué de 11 838.63 €. Les comptes qui ont vu des variations importantes sont :

- 60611 : Eau : -1047.49 €
- 60612 : Energie-Electricité : + 1 252.67 €
- 60622 : carburants : - 244.33 €
- 60631 : Fournitures d'entretien : -1 117.69 €
- 60632 : Fournitures de petit équipement : - 3 618.32 €
- 60633 : Fournitures de voirie : + 2 393.86 €

Séance du 19 mars 2019

COMMUNE DE MARTINVEST

- 6064 : Fournitures administratives : +226.45 €
- 6065 : Livres, disques, cassettes : - 525.82 €
- 6067 : Fournitures scolaires : - 274.92 €
- 6135 : Locations mobilières : +5 593.46 €
- 61521 : Entretien des terrains : +1 716.72 €
- 615221 : Entretien de bâtiments publics : - 3 686.81 €
- 615228 : Autres bâtiments : +187.78 €
- 615231 : Voirie : 0.00 €
- 615232 : Réseaux : -1 939.20 €
- 61551 : Entretien de matériel roulant : + 595.17 €
- 6156 : Maintenance : + 3 590.30 €
- 6184 : Versement à des organismes de formation : - 95€
- 6232 : Fêtes et cérémonies : - 1 025.46 €
- 6262 : Frais de télécommunication : + 203.25 €€
- 62878 : Remboursement autres organismes : -12 881.01 €. Arrêt des TAP.

Le chapitre 012 (charges de personnel) a diminué de 8 810.00€.

- Rémunération du personnel titulaire : - 17 448.00 €
- Rémunération du personnel non titulaire : -5570.00 €
- Diminution de certaines cotisations sociales
 - o URSSAF : -5973.00 €
 - o Caisses retraite : -7892.00 €
 - o Autres cotisations : -886.00 €
- Autre personnel extérieur (missions temporaires du Centre de Gestion) : + 28 959.00 €

Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) est en diminution de 6 706.12 €

- 657362 : + 3000 € au budget CCAS
- 6574 : Subventions de fonctionnement droit privé : - 9 204.00 €.

Le chapitre 66 (charges financières) est en diminution de 2 158.56 € en raison de l'évolution de la dette.

Analyse

On constate une diminution des recettes de 37 492.05 € ainsi qu'une diminution des dépenses réelles de 18 244.75 €.

La CAF brute passe de 165 113.13 € en 2017 à 143 898.74 en 2018 (A noter 115 462.15 € en 2016)

La marge d'autofinancement courant passe de 98 397.81 € en 2017 à 97 487.02 € en 2018.

Trésorerie

Compte-tenu que les investissements de 2018 (salle Saint-Sébastien + achat d'un camion) ont été autofinancés sur l'exercice, la trésorerie au 31/12/2018 est de **335 720 €** (417 940 € au 31/12/2017)

COMMUNE DE MARTINVEST

Dette

Concernant la dette, la situation s'est améliorée, en raison du capital restant dû qui diminue. Ainsi, la capacité de désendettement passe de 4.65 années en 2017 à 3.33 années en 2018

Investissements 2019

Il y a lieu de définir les travaux d'investissements à prévoir pour 2019. Compte tenu de la situation financière exposée, une certaine prudence s'impose afin de pouvoir assumer des investissements futurs qui sont indispensables :

- Achèvement des travaux de la Salle St-Sébastien avec la cuisine en sous-sol,
- Agrandissement de la garderie,
- Voirie travaux Mont Polidor,
- Matériel informatique pour l'école,
- Mise au norme de la salle au-dessus de l'atelier,
- Travaux sur toiture du logement rue Croix Pinel ;
- Mise aux normes de l'accessibilité du stade.

Il est constaté qu'il est possible d'envisager des investissements en restant prudent mais il va être nécessaire de sélectionner les plus urgents.

II. FAMILLES RURALES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE - COMPTE DE RÉSULTAT 2018 (délibération n°11/2019)

Monsieur le Maire présente le Compte de Résultat 2018 de l'Association Familles Rurales qui présente un déficit global de 2 979.25 € dont 588.16 € au titre de l'Accueil Collectif des Mineurs (A.C.M.) et 430.56 € au titre de la Garderie et 1960.53 € au titre des mercredis. Ceci correspond principalement à la suppression des contrats aidés.

L'Association sollicite l'aide de la commune pour combler ce déficit. M le Maire précise que l'Association assure des services qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles de la commune.

La subvention de la commune demandée par l'association est de 2 910.00 € (pour l'A.C.M 580,00€, la garderie 430,00€ et les mercredis 1900,00€).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M le Maire à mandater la somme de 2 910.00 € à l'Association Familles Rurales afin d'équilibrer le compte de résultat 2018.

FAMILLES RURALES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE - TAP 2018 (délibération n°12/2019)

Monsieur le Maire présente le Compte de Résultat des TAP pour 2018 présenté par l'Association Familles Rurales. Il rappelle qu'une convention de partenariat entre la commune de Martinvest et l'Association a été approuvée par délibération du conseil municipal en date du 10 juin 2014.

Conformément à la convention un acompte de 16 736,00 € a été versé en 2018.

La subvention de la mairie pour équilibre du budget 2018 est de 4 388.96 €

COMMUNE DE MARTINVEST

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M le Maire à mandater la somme de 4 388.96 € à l'Association Familles Rurales au titre du solde des T.A.P. pour l'année 2018.

M Le Maire évoque le prévisionnel 2019 de l'association Familles Rurales, les subventions demandées pour l'année 2019 sont assez conséquente. Ceci est dû principalement à la perte des emplois aidés et à la mise en place des plans mercredis. Le groupe de travail pour l'attribution des subventions se réunira prochainement afin d'étudier la demande.

III. FRAIS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES HORS COMMUNE ANNÉE 2018/2019 (délibération n°13/2019)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant de la participation au coût de fonctionnement annuel à appliquer aux communes dont les enfants sont scolarisés à Martinvast soit :

- 415 € par élève en primaire ou maternelle pour l'année scolaire 2018/2019.

M le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec certaines communes du territoire de l'ancienne C.C.D.D., elle prévoit qu'aucune participation financière ne soit demandée entre ces communes.

IV. CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE POUR L'ECOLE ANNÉE 2018/2019 (délibération n°14/2019)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M le Maire à signer la convention proposée par la mairie de Cherbourg-en-Cotentin pour la participation des élèves de l'école de Martinvast aux séances de piscines de Cherbourg en Cotentin pour la période du 10 septembre 2018 au 25 juin 2019
- autorise M le Maire à mandater les sommes correspondantes soit 57.70 € par séance à réception du titre de recette.

V. TRAVAUX SALLE SAINT-SÉBASTIEN (délibérations n°15-16-17-18-19/2019)

M Picot, Adjoint au Maire, explique que les travaux de finition ont débuté et que la fin du chantier est estimée pour le 8 avril 2019. Les travaux de la cuisine au sous-sol sont en cours de réalisation par les agents communaux. La commission de sécurité sera fixée prochainement.

Des travaux supplémentaires ou des modifications sont sollicités pour le bon déroulement de la fin du chantier.

AVENANT AU MARCHE - ENTREPRISE TABARIN & ENTZMANN

L'entreprise Tabarin & Entzmann a fait parvenir un devis pour le remplacement du caisson VMC, la mise en place d'un plan de travail, d'un évier et l'achat d'un réfrigérateur pour l'annexe du bar.

Lot 08 : Plomberie - Chauffage - VMC : le montant du devis s'élève à 2 561.08 € HT soit 3 073.30 € TTC

Montant initial du marché : 32 764.39 € HT

Avenant n°1 : 2 561.08 € HT

Séance du 19 mars 2019

COMMUNE DE MARTINVEST

Nouveau montant du marché : 35 325.47 € HT

La plus-value représente une augmentation de 7.82 % du marché initial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise Tabarin & Entzmann et autorise M Le Maire à signer l'avenant correspondant.

AVENANT AU MARCHE ENTREPRISE GUY LEFEVRE

L'entreprise Guy LEFEVRE a fait parvenir un devis pour des travaux de plus-value pour les peintures intérieures (*annexe de la salle*).

- Lot 09 : Peinture : le montant du devis s'élève à 750.68 € HT soit 900.82 € TTC

Montant initial du marché : 8 024.48€ HT

Avenant n°1 : 750.68 € HT

Nouveau montant du marché : 8 775.16€ HT

La plus-value représente une augmentation de 9.35 % du marché initial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise Guy LEFEVRE et autorise M Le Maire à signer l'avenant correspondant.

AVENANT AU MARCHE GAUTIER

L'entreprise GAUTIER a fait parvenir un devis complémentaire pour des plinthes.

- Lot 06 : Menuiseries intérieures, cloisons, doublages : le montant du devis s'élève à 297.00 € HT soit 356.40 € TTC

Montant initial du marché : 23 094.40€ HT

Avenant n°1 : 3 430.50 € HT

Avenant n°2 : 297.00 € HT

Nouveau montant du marché : 26 821.90€ HT

La plus-value représente une augmentation de 1.29 % du marché initial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise GAUTIER et autorise M Le Maire à signer l'avenant correspondant.

AVENANT AU MARCHE LEFEVRE

L'entreprise LEFEVRE a fait parvenir un devis pour le raccordement électrique du sous-sol.

- Lot n°7 : Electricité : le montant du devis s'élève à 2 912.79 € HT soit 3 495.35 € TTC

Montant initial du marché : 8 669.89 € HT

Avenant n°1 avec option limiteur de son : 3403.30 € HT

Avenant n°2 : 2 912.79 € HT

Séance du 19 mars 2019

COMMUNE DE MARTINVEST

Nouveau montant du marché : 14 985.98€ HT

La plus-value représente une augmentation de 33.60 % du marché initial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise LEFEVRE et autorise M Le Maire à signer l'avenant correspondant.

AVENANT AU MARCHE BERNARD

L'entreprise BERNARD a fait parvenir un devis pour des travaux de VRD supplémentaires et muret

- Lot 01 : Démolitions Gros-Œuvre carrelage : le montant du devis s'élève à 2 742.00 € HT soit 3 290.40€ TTC

Montant initial du marché : 92 896.68 € HT

Avenant n°1 : 19 714.05 € HT

Avenant n°2 : 2 742.00 € HT

Nouveau montant du marché : 115 352.73 € HT

La plus-value représente une augmentation de 2,95 % du marché initial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise BERNARD et autorise M Le Maire à signer l'avenant correspondant.

VI. PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT GARDERIE (délibération n°20/2019)

Afin de redéfinir les bornes des parcelles AH 32 et AH 102, la commune a fait appel au géomètre, M Rivoalen pour le projet d'agrandissement de la garderie. Le devis présenté par le géomètre est d'un montant de 1 382.40 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M Le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

VII. INFORMATIONS DIVERSES

Attribution de compensation provisoire 2019 (AC)

M Le Maire informe avoir reçu le 13 février 2019 la notification de l'attribution de compensation provisoire 2019 qui sera versée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le montant de AC provisoire 2019 est de 45 944 €

Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

M Le Maire explique avoir reçu le 26 février 2019 de la CAC une notification ainsi qu'une délibération qui est actuellement affichée à propos de la prescription de l'élaboration du RLPi. Dans un objectif de protection des paysages et d'amélioration du cadre de vie, le Code de l'environnement fixe les règles applicables à la publicité aux enseignes et au pré-enseignes visible

Séance du 19 mars 2019

COMMUNE DE MARTINVEST

de toute voie ouverte à la circulation publique. Un registre de concertation est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

CAUE

M Le Maire explique avoir reçu M Brounais, architecte-conseiller, afin d'étudier un futur aménagement du centre bourg de Martinvest notamment au niveau de la zone de l'ancienne gare et la place de Pourtalès. Après réflexion et au vu des finances communales et des projets en cours, il a été décidé que la commune ne s'engagera sur ce projet pour le moment.

Terrain de la Grande Fontaine

M Le Maire informe avoir une date de fixée pour la signature de l'acte concernant le terrain de la Grande Fontaine avec la CAC. Une rencontre est prévue avec M Jean-Louis Valentin afin de suivre plus précisément le but du projet à cet emplacement. En ce qui concerne l'implantation d'une enseigne de grande distribution, une étude commerciale est en cours par les services de la CAC.

Suite à un message émanant du Département, les travaux du giratoire initialement prévu en avril débiteront en septembre 2019.

SCUDD (Sporting Club Union Douve Divette)

M Le Maire explique avoir reçu le compte rendu de réunion de bureau du SCUDD au sujet du Groupement Jeunesse Douve et Divette. Il en ressort que l'ensemble des personnes sont favorables pour récupérer les jeunes du Groupement Jeunesse Douve et Divette au sein du SCUDD dès l'année prochaine. La question se pose de l'avenir des équipes jeunes à Martinvest et du club.

Séance levée à 23heures 10

Prochaine séance : 22 mars 2019 à 20h30

Publié et affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 22/03/2019
Le Maire,
Jacky MARIE

COMMUNE DE MARTINVEST

MARIE Jacky		LACOTTE Bruno	
PICOT André		LEMONNIER Eveline	
GROULT Sylvie		LOHIER Florence	
RENET Hubert		LE GOUPIL Guillaume	
FONTAINE Isabelle		PERAUDEAU Mathilde	
COUPPEY Pascal			
HORTIZ Francis			